



**16<sup>e</sup> séance d'information de la Cour pénale internationale  
à l'intention du corps diplomatique**

**Allocution de Mme Silvana Arbia  
Greffier de la Cour pénale internationale**

**Bruxelles  
Mardi 26 mai 2009**

Excellences,

Mesdames et messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous retrouve aujourd'hui ici à Bruxelles à l'occasion de cette 16<sup>e</sup> séance d'information organisée par la Cour à l'intention de la communauté diplomatique. Comme à son habitude, le Greffe a été très occupé ces derniers mois. J'ai fait distribuer une annexe à cette allocution, qui présente les principales statistiques concernant le Greffe et des données actualisées sur divers domaines qui relèvent de sa compétence. Je me contenterai donc dans cet exposé de mettre en valeur les évolutions les plus caractéristiques et la réflexion stratégique du Greffe, en commençant par la récente réunion du Comité du budget et des finances. Cette 12<sup>e</sup> session du Comité avait un ordre du jour particulièrement chargé, allant des questions relatives à l'examen des situations budgétaire et financière à celles portant sur les procédures administratives et les ressources humaines de la Cour.

Le Comité a salué un certain nombre d'évolutions positives constatées à la Cour, comme la présence au sein du Comité d'audit interne d'une majorité de membres externes, l'amélioration du taux d'exécution budgétaire pour l'exercice 2008, la gestion prudente des capitaux de la Cour dans le cadre de la crise financière, les mesures prises pour identifier les sources d'efficacité et d'économies et les progrès généralement accomplis en matière de gestion des ressources humaines. Le Comité du budget et des finances a aussi fait un certain nombre de recommandations utiles, qui sont actuellement étudiées par la Cour.

Le Comité a par ailleurs émis des avis sur plusieurs questions dont sont saisis les groupes de travail du Bureau. Il s'agit notamment du système d'aide judiciaire pour les victimes, de la détermination de l'indigence des suspects ou accusés, de l'établissement d'un mécanisme de contrôle indépendant et des visites familiales aux détenus. La gouvernance efficace de la Cour passe nécessairement par une collaboration et une interaction fructueuses entre ces deux entités. À cet égard, la Cour a collaboré étroitement avec les groupes de travail du Bureau, en veillant à nouer activement un dialogue constructif avec les différents facilitateurs. Le Greffe a également saisi ces occasions pour exposer aux groupes de travail certaines des initiatives qu'il a lancées, à savoir la restructuration de sa présence sur le terrain et

l'important projet inter-organes de réglementation du recours aux intermédiaires. Je nourris l'espoir qu'un tel processus interactif permettra d'aboutir à un équilibre harmonieux entre, d'une part, les préoccupations des États s'agissant des aspects non judiciaires et des questions de politique générale et, d'autre part, les besoins et avis opérationnels des utilisateurs finaux à la Cour.

Une récente décision de la Présidence, dont j'avais informé la communauté diplomatique lors de notre dernière séance d'information, a fait l'objet de débats au sein du Groupe de travail de La Haye et du Comité du budget et des finances. Il s'agit de la décision par laquelle la Présidence a reconnu l'existence d'une obligation positive de financer les visites familiales compte tenu des circonstances particulières des détenus et de la disponibilité des ressources. J'ai entamé une série de consultations avec le Groupe de travail de La Haye concernant l'impact de cette décision, et j'en ai fait rapport devant le Comité du budget et des finances. Je continuerai de rechercher des moyens de prendre en compte les préoccupations des États à ce sujet et de m'assurer leur précieuse coopération en vue de l'obtention des ressources nécessaires. J'aimerais cependant souligner que nous avons tous le devoir d'exécuter et de respecter les décisions judiciaires. Ce devoir est partie intégrante de la culture de prééminence du droit, que nous cherchons tous à nourrir et renforcer.

Comme l'a fait remarquer la Vice-présidente, cette Cour doit apporter la justice aux communautés affectées pour que son travail contribue à un processus plus large de justice transitionnelle et de réconciliation. À cet égard, le Greffe a déployé des efforts considérables de sensibilisation dans les différents pays des situations dont est saisie la Cour. En République démocratique du Congo, où je me suis personnellement rendue en mars, j'ai animé des rencontres interactives de sensibilisation en Ituri, en présence de membres des populations affectées, de représentants des autorités locales, de responsables religieux, de membres d'organisations non gouvernementales et de journalistes. En avril, l'Unité de la sensibilisation en RDC s'est rendue à Mahagi et Aru, deux territoires de l'Ituri. Elle y a organisé des séances de projection de résumés vidéo du procès Lubanga et mis sur pied de nouveaux clubs d'écoute. Ces clubs constituent pour la Cour un important relais au niveau local.

En Ouganda, l'Unité de la sensibilisation a organisé un atelier à l'intention de 50 représentants de groupes de personnes handicapées de la sous-région teso. Cet atelier a été organisé en partenariat avec les syndicats regroupant les personnes handicapées à l'échelon des districts. Bien que la Cour ait déjà mené des activités de sensibilisation auprès de différents groupes des communautés affectées par la guerre, c'est la première fois qu'elle élargit ces efforts aux handicapés, de façon à renforcer l'information relative à la Cour.

À Bangui, en République centrafricaine, la Cour a tenu une séance de sensibilisation de la jeunesse en partenariat avec l'Association des leaders du millénaire pour le développement. Cette séance s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation de grande envergure, menée depuis janvier 2009 dans les divers arrondissements de la capitale centrafricaine. Au cours de cette séance, le mandat et les activités de la Cour ont été présentés au public et cet exposé a été suivi d'une explication détaillée de l'audience de confirmation des charges tenue dans le cadre de l'affaire concernant Jean-Pierre Bemba Gombo.

Comme vous le savez, la Cour conduit les activités de sensibilisation relatives à la situation au Darfour à partir d'un pays voisin, le Tchad, où ont trouvé refuge des dizaines de milliers de personnes touchées par la crise au Darfour. Le mois dernier, je me suis personnellement rendue dans deux camps de l'est du Tchad et j'y ai rencontré des responsables de camps, principalement des réfugiés massalit, ainsi que des représentants de groupes de femmes et un grand nombre de victimes. Le mandat d'arrêt décerné au Président Al Bashir a été largement salué mais le manque de coopération des États à ce jour suscite des inquiétudes. Le besoin et le désir de justice de ces communautés étaient tout à fait palpables.

La coopération active des États joue un rôle vital dans la réalisation de cette exigence de justice et, quoique reconnaissante pour toute l'assistance reçue à ce jour, je me dois de souligner qu'il est possible de faire plus. Rappelons, plus précisément, que huit mandats d'arrêt sont encore en souffrance. Comme je vous l'avais indiqué lors de la dernière séance d'information, j'ai, lors de ma visite en RDC en mars, instamment demandé aux autorités de ce pays d'arrêter Bosco Ntaganda et de le remettre à la Cour. Il est décevant que M. Ntaganda demeure en liberté et, d'après certaines sources, participe activement à des opérations militaires. Je renouvelle mon appel aux autorités

congolaises pour qu'elles prennent toutes les mesures nécessaires pour exécuter le mandat d'arrêt délivré par la Cour.

Je souhaite également appeler votre attention sur les 23 demandes de coopération adressées à des États s'agissant de la localisation et du gel d'avoirs, demandes restées sans réponse. Elles ont principalement été formulées pour couvrir les coûts issus de l'aide judiciaire dans le cadre des procédures en cours, et leur exécution allègerait considérablement les pressions qui s'exercent sur le budget de la Cour. Je me dois d'insister sur le fait que la non-coopération a un prix et que celui-ci se reflète dans le budget de la Cour.

Sur une note plus positive, la Vice-présidente et le Procureur ont déjà mentionné la première comparution de Bahr Idriss Abu Garda de son plein gré. Au nom du Greffe, je souhaite saluer les efforts de coopération de tous les États qui, dans de très brefs délais, ont rendu possible cette comparution volontaire en apportant leur assistance logistique, sécuritaire et consulaire.

La Cour reçoit aussi une assistance précieuse de la part d'organisations intergouvernementales. Les rapports entre la Cour et les Nations Unies sont bien encadrés par l'accord régissant leurs relations et plusieurs textes subsidiaires. Pour dynamiser davantage cette coopération, la Cour a récemment relancé ses tables rondes avec le système des Nations Unies, et une nouvelle rencontre est prévue au mois de juillet. J'espère promouvoir ainsi une meilleure compréhension, au sein du système des Nations Unies, des pratiques et de la jurisprudence naissantes de la Cour.

Outre les Nations Unies, la CPI renforce ses relations avec plusieurs organisations régionales. Comme vous le savez, nous disposons déjà d'un accord en bonne et due forme avec l'Union européenne, mais nous sommes aussi en train de préparer des accords pour régir nos relations avec l'Organisation des États américains et l'Union africaine. Nous entendons en outre développer et approfondir nos relations avec la Ligue arabe et l'Organisation de la conférence islamique. S'agissant de l'Union africaine, vous m'avez chargée, à l'issue de la 7<sup>e</sup> Assemblée des États parties, de vous faire rapport sur l'opportunité et la faisabilité de l'ouverture d'un bureau de liaison avec l'Union africaine en Éthiopie, en vue de faciliter la coopération et la compréhension mutuelle entre la Cour et l'Union africaine. En collaboration avec les

responsables des autres organes, je travaille activement à la mise en œuvre de cette requête. Une mission inter-organes se rendra en Éthiopie dans les semaines qui viennent, et je ferai rapport de ses activités à l'Assemblée en automne, par l'intermédiaire du Comité du budget et des finances.

Comme je l'ai indiqué aux États lors de la séance d'information précédente, je définis actuellement de nouvelles modalités pour la protection des témoins, modalités qui devraient offrir aux États davantage d'options dans le cadre de leur coopération avec la Cour. Des accords types sont en cours de rédaction, suscitant l'intérêt d'un certain nombre d'États ; un État a même déjà conclu un accord pilote avec la Cour. Une caractéristique centrale de ces nouvelles modalités est le renforcement des moyens nationaux, ce qui cadre parfaitement avec l'important principe de complémentarité qui guide le travail de la CPI. Pour multiplier le nombre de procédures véritablement menées à l'échelon national, il importe de renforcer les systèmes judiciaires des pays en question et de promouvoir la prééminence du droit. De nombreux acteurs contribuent à cet effort, et la Cour en fait partie. Le Greffe lui-même tente de lancer un certain nombre d'initiatives contribuant à cette fin. Elles vont de la formation des juristes pour que ceux-ci soient effectivement en mesure de mener les poursuites ou la Défense dans le cadre de procédures nationales portant sur des crimes internationaux graves, jusqu'à la définition de modalités de tenue de procès *in situ* tendant au transfert, vers les communautés juridiques locales, des savoir-faire techniques nécessaires, notamment en matière d'administration judiciaire.

La Cour grandit, à l'instar du système de justice pénale internationale dans lequel elle s'inscrit. Tous les intervenants dans ce système développent leur rôle respectif et apprennent à interagir avec les autres. Ils partagent tous un but commun, mettre un terme à l'impunité et dissuader quiconque de commettre des atrocités. Au nom du Greffe de la Cour, je demeure engagée à jouer pleinement mon rôle à cette fin.

Je vais maintenant donner la parole au représentant du Secrétariat de l'Assemblée des États parties.

Je vous remercie.